

-----  
**COMMUNE DE BONNAUD**

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2013**

**Date de la convocation 23 novembre 2013. Date d'affichage 23 novembre 2013.**

Le conseil municipal s'est réuni ce jour 6 décembre 2013 à 20 heures 30.

**Personnels présents :** BOZON Annabelle, CANARD Robert, BÉLIARD Florence, BÉLIARD Gérard, BLANCHON Daniel, COLIN Jacques, GALLEZ Christian, GUICHARD Nelly, NICOLAS Jean-Louis.

Le quorum étant atteint, monsieur Christian GALLEZ, maire, ouvre la séance.

Madame GUICHARD Nelly est nommée secrétaire.

**RENOUVELLEMENT DE BAUX AVEC LES AGRICULTEURS.**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au renouvellement des baux des parcelles communales louées aux agriculteurs désignés ci-dessous:

Monsieur PERNIN André pour les sections : ZA1d'1ha 43a 20ca, ZA5de 2a 40ca, ZD40de 48a 37ca, ZD18 en partie pour 35a 60 ca, soit un total de 2ha 29a 57ca.

Monsieur ROUTHIER Serge pour les parcelles ZD18en partie pour 15a 40ca et ZB61pour 12a 60ca soit un total de 28a.

**REFORME DES STATUTS DU SIDEC**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les nouveaux statuts proposés par le SIDEC

**REFORME DES STATUTS DU SIEA**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification des statuts proposés par le SIEA de Beaufort en apportant au chapitre 2-2-1, l'entretien des réseaux, leur extension et leur renouvellement.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SEJOUR PEDAGOGIQUE DES ENFANTS  
DE LA COMMUNE AU VOYAGE D'ECOLE A QUIBERON**

Un voyage d'école sur Quiberon est prévu en juin 2014. Deux enfants de la commune sont pressentis pour y participer. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'octroi à la coopérative scolaire de l'école intercommunale de Vincelles, d'une subvention de cent euros pour chacun des deux enfants de la commune qui y participeront, soit deux cents euros.

Le montant de cette subvention sera inscrit au prochain budget.

**AMORTISSEMENT ETUDE D'ACCESSIBILITE**

Le Conseil Municipal décide d'amortir les frais d'études d'accessibilité de la voirie sur la période la plus courte possible et autorise la D.M concernant cet amortissement.

L'ordre du jour étant terminé, le maire clôt la séance.

Le Maire

Christian Gallez